

## **Inflation : La répartition pharmaceutique alerte sur la dégradation de sa situation économique et le risque de perturbation de son activité**

Mobilisée aux côtés des pouvoirs publics tout au long de la crise sanitaire, **la répartition pharmaceutique a connu une dégradation significative de sa situation depuis mars**. La Chambre Syndicale de la répartition pharmaceutique (CSR) a évalué à **43 millions d'euros les conséquences de l'évolution de l'inflation sur l'ensemble du secteur pour 2022**. La pression inflationniste entraîne une hausse des prix de l'énergie ainsi qu'une hausse des charges d'exploitation qui mettent à risque l'activité de la profession.

Au regard de la nature des obligations de service public que le secteur doit remplir, il est dans **l'obligation de livrer l'ensemble des pharmacies du territoire en moins de 24h**, au plus près des besoins de nos concitoyens. Il n'est donc globalement **pas possible pour les entreprises** de la répartition pharmaceutique **de réduire significativement leurs coûts en la matière**.

Les prix moyens du gazole, de l'électricité et de l'énergie d'une manière générale, font anticiper une **hausse de 13 millions d'euros pour ce seul poste de dépenses** – et pourraient même **remettre en cause la bonne livraison des pharmacies**.

En outre, la répartition étant une industrie de main d'œuvre, **l'augmentation des salaires va également peser lourdement sur l'économie du secteur**. Du fait de l'inflation, les charges d'exploitation (autres que l'énergie) afficheront une augmentation de **30 millions d'euros** entre 2021 et 2022.

De surcroît, le **risque de coupure d'électricité** pourrait **perturber le fonctionnement des entreprises** du secteur, entraîner un risque sanitaire lié à d'éventuelles ruptures de la chaîne du froid et créer des **difficultés d'approvisionnement, de stockage et de livraison des pharmacies**.

La répartition pharmaceutique a traversé une **crise économique structurelle ces 10 dernières années** en raison de conditions de rémunération qui n'étaient plus adaptées aux coûts qu'elle supporte et d'une fiscalité au principe daté et à la réalité antiéconomique. Après un travail avec les pouvoirs publics, la profession a obtenu des mesures structurelles visant à remettre à l'équilibre l'économie du secteur à horizon 2022.

A la différence de nombreux secteurs impactés par l'inflation, la répartition pharmaceutique ne dispose pas de marges de manœuvre pour en corriger les effets. **La profession ne pourra pas répercuter la hausse des coûts sur les prix des médicaments remboursables car ces prix ainsi que leurs marges sont strictement réglementés. La conjoncture économique révèle ainsi la fragilité du modèle économique du secteur.**

Dans ce contexte, la répartition pharmaceutique ouvre plusieurs pistes de réflexions et notamment la nécessité d'envisager une **refondation du mécanisme de la Contribution sur les Ventes En Gros (CVEG)** ou, à tout le moins, une baisse de son montant ainsi qu'un **relèvement de la marge maximum de distribution en gros**.

*« La situation de la profession est préoccupante et nous ne disposons pas des leviers d'action nécessaires pour préserver notre activité. Nos entreprises assurent une mission de service public, essentielle au fonctionnement de la chaîne du médicament, mais également pour l'accès au soin sur tout le territoire. Aujourd'hui, nous sollicitons le soutien des pouvoirs publics que nous prévoyons de rencontrer dans les prochaines semaines, notamment à l'occasion de la préparation des textes budgétaires, afin de trouver des pistes pour consolider et pérenniser l'économie du secteur. »* souligne le président de la CSRP, Hubert Olivier.

-----

*La Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP), présidée par Hubert Olivier, représente 97,5 % des professionnels de la répartition pharmaceutique française, soit 12 000 salariés du secteur à travers les 7 entreprises OCP Répartition / Alliance Healthcare France / CERP Rouen / CERP Rhin-Rhône-Méditerranée / CERP Bretagne-Atlantique / Phoenix Pharma / Giphar groupe, répartis dans 189 établissements en France métropolitaine - <https://www.csrp.fr/> - [@RepartPharma](#)*

**Contact presse :** Amélya Cheraïti – 07.64.40.45.80 – [csrp@vae-solis.com](mailto:csrp@vae-solis.com)